



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2022, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

355-05-22 Règlement # 355-05-22 modifiant le règlement # 333-01-19 décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

Ce règlement a pour objet de mettre à jour et majorer les montants maximaux pour lesquels les directeurs peuvent autoriser les dépenses lorsque des crédits sont disponibles et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 15 juin 2022.

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière